

L'ADSL prend sa retraite, la *fibre* prend la relève



LE GUIDE SPÉCIAL ÉLUS

LES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS

A.L FIBRE

AVEYRON LOT LOZÈRE - ALLIANCE THD
LA FIBRE POUR TOUS

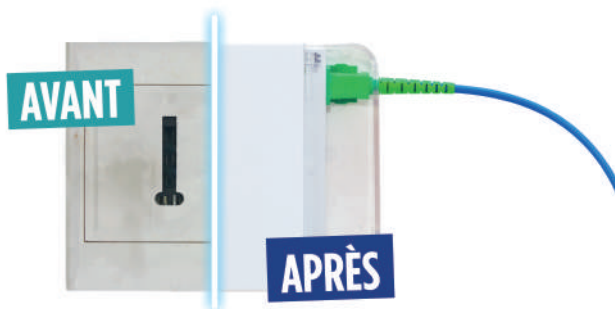
alliancetreshautdebit.fr



L'ADSL prend sa retraite,

la **fibre** prend
la relève

TOUS CONCERNÉS !



Pendant plus de 50 ans, le réseau historique télécom a permis de fournir aux Français un accès à Internet, au téléphone fixe et à la TV. D'ici 2030, il va progressivement fermer au profit d'une technologie plus rapide, plus puissante, moins énergivore et pérenne : **la fibre**.



Le saviez-vous ?

Même avec la fibre optique, il est possible de conserver une offre de téléphonie seule sans changer de numéro de téléphone.



Et si à la date de fermeture je n'ai toujours rien fait, que se passe-t-il ?

Si vous n'avez pas migré vers une autre solution, votre ligne et votre connexion seront coupées.

Vous n'aurez plus accès au téléphone, à internet (voire à la télévision, si vous recevez celle-ci via la box.)

Cette pochette est composée de différentes fiches conseils rassemblant les informations essentielles et les réponses aux questions les plus fréquentes afin de vous aider à informer et accompagner au mieux vos administrés dans le passage à la fibre optique.

FICHES CONSEILS : LE SOMMAIRE



- 1• Le déploiement du réseau fibre
- 2• Le raccordement aérien et souterrain
- 3• L'arrêt du cuivre
- 4• L'éligibilité
- 5• Les opérateurs commerciaux
- 6• Les offres fibre pour les entreprises
- 7• Des solutions adaptées

- 8• Aide de l'État au raccordement fibre
- 9• Je suis locataire
- 10• Les projets immobiliers
- 11• L'élagage
- 12• Dommages et signal réseaux
- 13• Foire aux questions
- 14• Glossaire



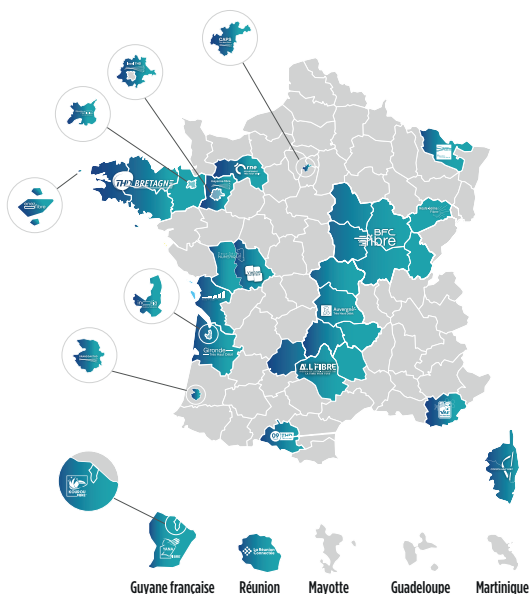
QUI EST ORANGE CONCESSIONS ?

Orange Concessions

Orange Concessions est un opérateur d'infrastructures et de services numériques qui gère des réseaux d'initiative publique dans plus de 7 000 communes en France.

La société est détenue à 50 % par Orange et à 50 % par un consortium composé de la Banque des Territoires, de CNP Assurances et d'EDF Invest.

orangeconcessions.com



L'ADSL prend sa retraite, la *fibre* prend la relève

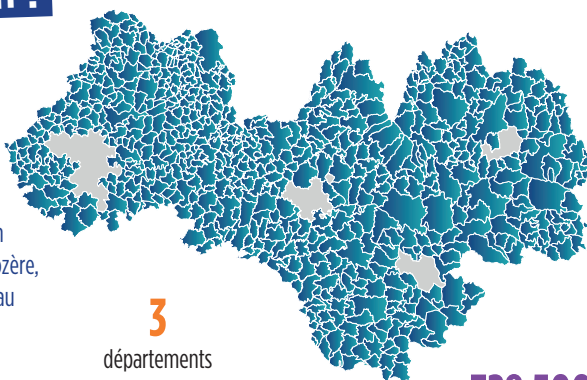
QUI EST ALLIANCE TRÈS HAUT DÉBIT ?

A.L.FIBRE
AVEYRON LOT LOZÈRE - ALLIANCE THD
LA FIBRE POUR TOUS

Alliance THD est l'une des 23 filiales d'Orange Concessions, en charge pour les départements de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère, de la conception, du déploiement et de l'exploitation du réseau public fibre optique des collectivités.

En tant que délégataire de service public concessionnaire, nous avons pour mission de couvrir 100 % du territoire avec une connexion très haut débit accessible à tous.

alliancetreshautdebit.fr



3
départements

+ de 700
communes

328 500
logements
raccordables

LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE

LA CONSTRUCTION DU NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE AU POINT DE BRANCHEMENT



Votre Département et Alliance Très Haut Débit ont construit le réseau fibre optique :

- En déployant plus de 42 000km de câbles de fibre optique
- En installant et raccordant 148 nœuds de raccordement optique (NRO)
- En installant et raccordant dans vos communes 1310 sous répartiteurs optique (SRO)

**Un NRO desservant minimum 1000 logements*

***Un SRO desservant maximum 400 logements*

L'EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE



- Construit, exploite et commercialise le réseau auprès des opérateurs commerciaux

LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET

- Raccordement du point de branchement (PB) à la prise terminale optique
- Pose de la prise terminale optique (PTO) dans les logements

LE RACCORDEMENT AÉRIEN ET SOUTERRAIN

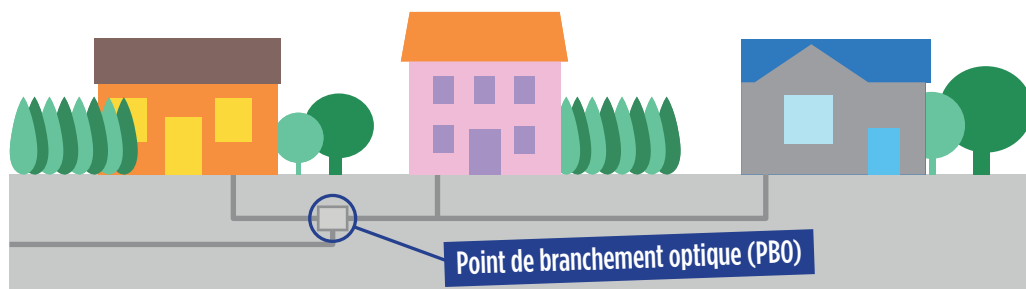
PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA FIBRE

Après souscription d'une offre auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet (FAI), le raccordement d'un logement consiste à faire passer un câble de fibre optique entre le domaine public et le logement, dans lequel une prise terminale optique (PTO) sera installée.

De manière générale, la fibre suit le cheminement du réseau téléphonique existant :
en souterrain dans des fourreaux ou en aérien sur des poteaux.

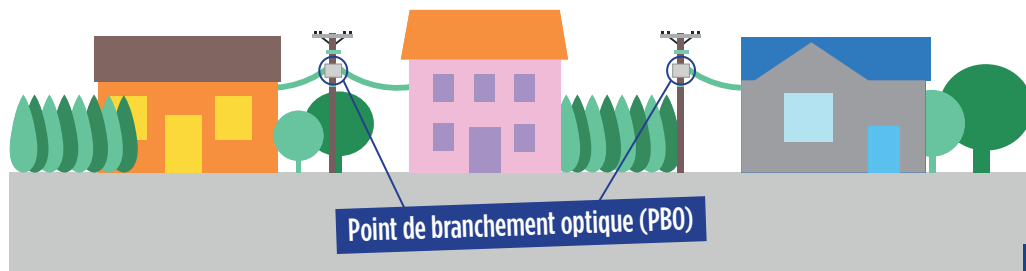
LE RACCORDEMENT SOUTERRAIN

La mise à disposition d'un fourreau dans la parcelle privée est de la responsabilité du propriétaire.



LE RACCORDEMENT AÉRIEN

Un élagage en partie privative est parfois nécessaire pour assurer le tirage du câble optique de branchement.





Orange
Concessions

Le réseau historique de télécommunications en cuivre (utilisé pour la téléphonie fixe et l'ADSL) va être progressivement démantelé en France d'ici 2030.

Cette transition vers la **fibre optique**, désormais réseau de référence, est pilotée par **Orange**, propriétaire du réseau cuivre, sous la supervision de **l'Arcep**, autorité de régulation des communications électroniques.

La fermeture du réseau est organisée **par lots de communes**, selon un calendrier national.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

economie.gouv.fr/treshautdebit



reseaux.orange.fr/fin-adsl-arret-cuivre



PRÉPARER SON RACCORDEMENT DÈS MAINTENANT

Le raccordement d'un logement peut nécessiter plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans certaines situations. En effet, certains logements nécessitent :

- **des travaux sur le domaine privé ;**
- **des autorisations spécifiques ;**
- **des travaux sur le domaine public ;**
- **ou encore des aménagements particuliers.**

Il est donc fortement recommandé de ne pas attendre la fermeture du réseau cuivre pour engager les démarches.

POINTS D'ATTENTION POUR LES COMMUNES

Les collectivités sont invitées à informer leurs administrés de cette évolution afin d'anticiper la transition. Il est notamment recommandé de :

- sensibiliser les habitants à **la disparition progressive du réseau cuivre**
- encourager les usagers à **vérifier leur mode de connexion internet**
- inciter les foyers et entreprises encore raccordés au cuivre à **prévoir une migration vers la fibre optique**

la fibre



LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ

COMMENT EFFECTUER LE TEST ?

- 1 **Se rendre sur le site** : alliancetreshautdebit.fr/eligibilite
- 2 **Renseigner l'adresse** : Entrer le numéro de rue, le code postal et la ville dans le formulaire prévu à cet effet (sans ponctuation)
- 3 **Lancer la vérification** : Cliquer sur l'adresse dans la liste déroulante (ou cliquer sur « entrée » sur le clavier)
- 4 **Obtenir le résultat** : En quelques secondes, savoir si la fibre est disponible à l'adresse ou si des travaux sont en cours

LES COULEURS DE PASTILLES ET LEURS SIGNIFICATIONS

-  **Logement éligible à la fibre** : Choisir un opérateur commercial et souscrivez une offre.
-  **Le logement nécessite une demande préalable auprès d'ALL'Fibre** : Se rendre sur le formulaire "Contactez-nous" sur notre site internet. Sélectionner "Déposer une demande", puis "Je suis un particulier", "Je souhaite être raccordé au réseau fibre", "Oui et j'ai besoin d'aide".
-  **Déploiement bloqué** : Un obstacle technique ou administratif bloque l'arrivée de la fibre. Contacter Alliance THD.
-  **En cours de déploiement, logement récents ou rénovation** : Renouveler le test d'éligibilité ultérieurement.
-  **Prochainement disponible à la commercialisation** : Le logement peut être soumis à un gel commercial de 28 jours avant de devenir éligible. Au-delà, un autre blocage peut être en cause. Patientez ou contactez-nous.
-  **Déploiement hors périmètre ALLiance THD** : Logements rattachés à un réseau fibre hors du périmètre géré par Alliance THD. Consulter la carte de l'ARCEP pour identifier le gestionnaire du réseau.

ABSENCE DE PASTILLE

L'absence de pastille peut correspondre à un logement oublié ou à un logement neuf (construction ou rénovation).

Pour un logement oublié, formuler une demande via la plateforme de contact du site :

alliancetreshautdebit.fr/aide-et-contact/contactez-nous/



Pour un logement neuf ou récemment rénové, reportez-vous à la fiche « Projets immobiliers dans votre commune » afin de connaître les démarches de raccordement.

la fibre



LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX



Orange
Concessions

LE RÔLE DES OPÉRATEURS COMMERCIAUX

Les opérateurs commerciaux (fournisseurs d'accès internet) sont les **interlocuteurs directs des habitants et des entreprises**. Ils permettent de :

- proposer une offre adaptée
- accompagner le changement d'abonnement
- organiser l'installation des équipements
- gérer le dépannage (SAV) en cas de panne à domicile

Chaque administré **reste libre de choisir son opérateur**.

LES PRINCIPAUX OPÉRATEURS PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU



☎ 3106

free

☎ 1044



☎ 3900



☎ 1099

Selon le lieu de résidence, d'autres opérateurs peuvent être disponibles.
Se rendre sur le site : alliancetreshautdebit.fr/les-operateurs-partenaires

CE QUE PEUVENT FAIRE LES HABITANTS DÈS MAINTENANT

- Se renseigner auprès des opérateurs commerciaux
- Anticiper le remplacement de leur offre actuelle

Il est recommandé de **ne pas attendre la fermeture effective du cuivre** pour engager les démarches.

LES OFFRES FIBRE POUR LES ENTREPRISES

 FTTH PRO FIBER TO THE HOME	 FTTE FIBER TO THE ENTERPRISE	 FTTO FIBER TO THE OFFICE
FIBRE MUTUALISÉE	FIBRE DÉDIÉE AUX ENTREPRISES	FIBRE ENTIÈREMENT DÉDIÉE
POUR QUI ?  Artisans, commerçants, professions libérales, TPE et petites entreprises	POUR QUI ?  PME, ETI, collectivités et entreprises ayant des besoins critiques	POUR QUI ?  Grandes entreprises, sites industriels et activités critiques
DÉBIT  Débit partagé entre plusieurs utilisateurs	DÉBIT  Débit partagé ou garanti selon l'offre	DÉBIT  Débit garanti et symétrique
GARANTIE (GTR)  En option selon les offres	GARANTIE (GTR)  Incluse du lundi au vendredi (8h-18h), option 24h/24 - 7j/7	GARANTIE (GTR)  Incluse du lundi au vendredi (8h-18h), option 24h/24 - 7j/7
ACCOMPAGNEMENT  Installation standard	ACCOMPAGNEMENT  Installation dédiée avec accompagnement	ACCOMPAGNEMENT  Étude personnalisée et installation clé en main
USAGES RECOMMANDÉS  Navigation Internet, télétravail, visioconférence, messagerie	USAGES RECOMMANDÉS  Cloud, téléphonie IP, logiciels métiers, multisites	USAGES RECOMMANDÉS  Production industrielle, data centers, serveurs, applications critiques, sites nécessitant une disponibilité maximale
COÛT  €	COÛT  €€	COÛT  €€€€

EN RÉSUMÉ

 FTTH PRO La solution économique et mutualisée, adaptée aux petites entreprises et aux besoins numériques courants.	 FTTE Une solution dédiée offrant un excellent compromis entre performance, garanties de service et coût.	 FTTO La solution la plus performante, avec un débit garanti et un niveau de service élevé pour les entreprises dont l'activité est critique.
--	--	--

LES PRINCIPAUX OPÉRATEURS PRO PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU



1067



1043



3901



0805 702 454



05 65 60 06 00



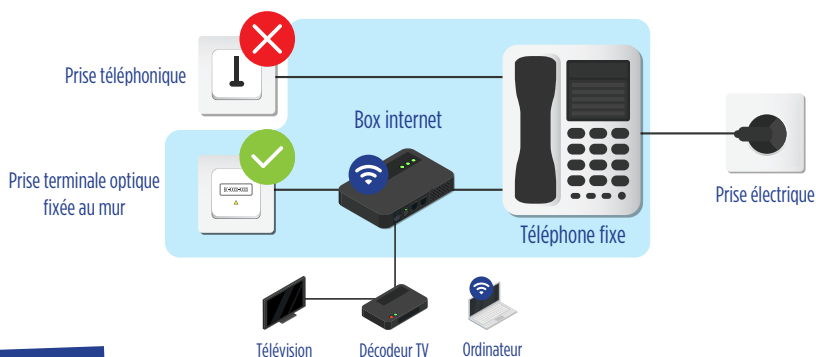
05 65 77 37 37



DES SOLUTIONS ADAPTÉES

LE PASSAGE À LA FIBRE NE CHANGE PAS LES HABITUDES DES ADMINISTRÉS,

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EST CONSERVÉ



DES USAGES AU CHOIX

- Il est possible d'utiliser uniquement le service téléphonique avec la fibre
- Les services Internet et télévision restent facultatifs selon les besoins

DES OFFRES ACCESSIBLES

Certains opérateurs proposent des abonnements sociaux sous conditions de revenus.

- Allocataire CAF ou MSA avec quotient familial ≤ 700 €
- Résidant en résidence principale

EN RÉSUMÉ

- Passage à la fibre = continuité de ses usages
- Liberté de choisir ses services
- Possibilité de bénéficier d'offres adaptées



Bon à savoir

Certains opérateurs proposent des offres pour les résidences secondaires.



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Lorsque le raccordement à la fibre optique ne peut pas être réalisé directement (ex. : **gaine bouchée**, **tranchée à réaliser**, **passage sur terrain privé**), des travaux peuvent être nécessaires sur le domaine privé.

Dans ce cas, **l'État peut accorder une aide financière** afin de réduire le coût des travaux pour les particuliers et les très petites entreprises.

Cette aide accompagne la **fermeture progressive du réseau cuivre (ADSL) prévue d'ici 2030**.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide dépend de la **complexité des travaux nécessaires** :

- **Travaux de faible ampleur** (sur terrain simple et une distance inférieure à 10 mètres) : **aide de 400 €**.
- **Travaux d'ampleur moyenne** (sur terrain technique et une distance de 10 à 30 mètres) : **aide de 800 €**.
- **Gros travaux** (sur terrain complexe et une distance supérieure à 30 mètres) : **aide de 1 200 €**.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

PARTICULIERS

- Maison individuelle utilisée comme résidence principale
- Quotient familial $\leq 29\,316$ €

TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

- Moins de 10 salariés
- Chiffre d'affaires < 2 M€
- Entreprise créée depuis au moins 1 an

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

Afin de bénéficier de l'aide :

- un échec de raccordement doit être constaté par l'opérateur commercial
- les travaux doivent concerner la partie privative du terrain
- le logement ou local ne doit pas avoir déjà bénéficié de cette aide
- une offre fibre doit être souscrite

COMMENT FONCTIONNE L'AIDE ?

- 1 Le technicien constate l'échec de raccordement
- 2 Une attestation est délivrée par l'opérateur
- 3 Une demande est déposée auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP)
- 4 L'entreprise réalisant les travaux déduit l'aide du devis

L'entreprise est ensuite remboursée directement par l'État.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

treshautdebit.gouv.fr



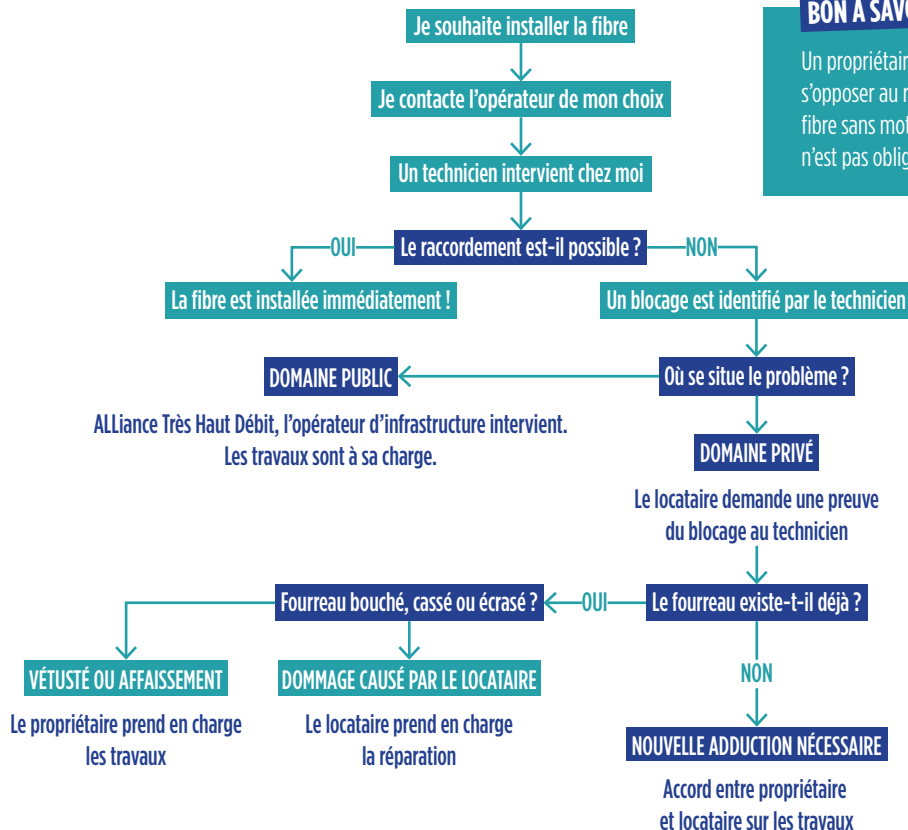
JE SUIS LOCATAIRE DANS UNE MAISON

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PASSER À LA FIBRE



BON À SAVOIR

Un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement à la fibre sans motif sérieux, mais n'est pas obligé de tout financer.



LES 3 ÉTAPES INDISPENSABLES EN CAS DE BLOCAGE

1

Obtenir un constat technique écrit

Le technicien doit localiser le blocage et en décrire la nature (cassé, écrasé, inexistant) avec photos.

2

Informier immédiatement le bailleur

Transmettez le constat par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception pour acter le problème.

3

Obtenir un accord écrit avant travaux

Ne lancez jamais de travaux lourds sans autorisation écrite précisant qui paiera.

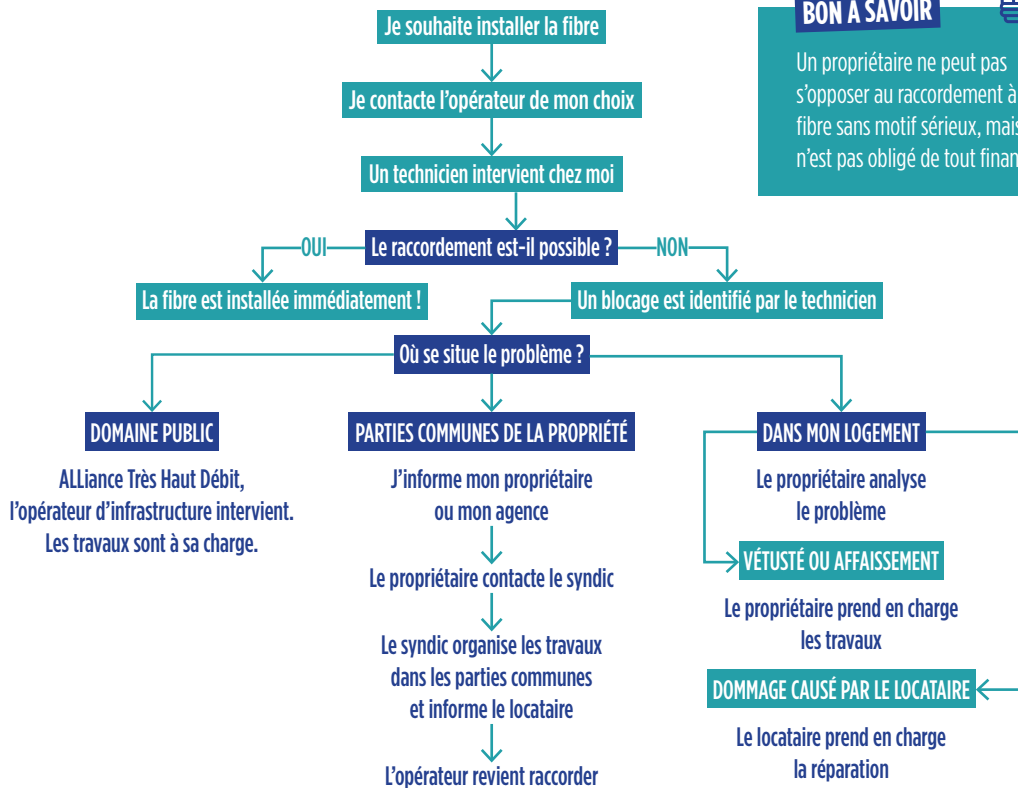
JE SUIS LOCATAIRE DANS UNE COPROPRIÉTÉ

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PASSER À LA FIBRE



BON À SAVOIR

Un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement à la fibre sans motif sérieux, mais n'est pas obligé de tout financer.



LES 3 ÉTAPES INDISPENSABLES EN CAS DE BLOCAGE

1

Obtenir un constat
technique écrit

Le technicien doit localiser le blocage et en décrire la nature (cassé, écrasé, inexistant) avec photos.

2

Informier immédiatement
le bailleur

Transmettez le constat par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception pour acter le problème.

3

Obtenir un accord écrit
avant travaux

Ne lancez jamais de travaux lourds sans autorisation écrite précisant qui paiera.



LES PROJETS IMMOBILIERS DANS VOTRE COMMUNE



LOGEMENTS INDIVIDUELS

Comme pour les réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité, tout maître d'ouvrage de tout type de nouvel immeuble (maison individuelle, lotissement, immeuble collectif, zone d'activité, etc.) doit s'inquiéter de son adduction au réseau optique, dès le dépôt du permis de construire. Il est important de noter qu'un nouveau logement désigne aussi bien une construction neuve qu'une rénovation d'un bâtiment existant.

C'EST QUOI UNE ADDUCTION AU RÉSEAU ?

L'adduction correspond à l'ensemble des équipements nécessaires pour relier un logement au **Point d'Accès au Réseau (PAR)**, y compris si celui-ci est de l'autre côté de la voirie.

Elle comprend :

- Un ou plusieurs fourreaux techniques
- Un regard d'accès en limite de propriété (30x30 cm minimum)

Le PAR peut se situer :

- Dans une chambre télécom sur le trottoir
- En aérien sur un poteau
- Ou à proximité immédiate de la parcelle

COMMENT FAIRE ?

Accompagnement par un bureau d'études

- Identification du PAR
- Étude du raccordement
- Montage et dépôt du dossier
- Suivi jusqu'à validation

Mon Domicile Fibré : mondomicilefibre.fr

Accès Fibre : accesfibre.fr

Maison Individuelle Orange : maison-individuelle.orange.fr

Orizon Group : orizon-group.com/reseaux

Liste des bureaux d'études sur : alliancetreshautdebit.fr

POURQUOI UN PAR ?

L'étude et la validation des travaux d'adduction d'une construction neuve par nos services sont obligatoires afin de garantir un raccordement conforme, un réseau correctement répertorié et sa pérennité, même si les travaux ont déjà été réalisés. Conformément à l'article L.322-15 du Code de l'urbanisme ainsi qu'aux articles L.113-10, R.113-3 et R.113-4 du Code de la construction et de l'habitation, les travaux d'adduction et les frais associés, de la propriété privée jusqu'au point d'accès au réseau (PAR), sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Des travaux complémentaires sur la partie publique peuvent également être à la charge du propriétaire.



LES PROJETS IMMOBILIERS DANS VOTRE COMMUNE

LOGEMENTS COLLECTIFS & LOTISSEMENT

à partir de 4 logements dans le même bâtiment ou lotissement

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, ALLiance THD accompagne les aménageurs, promoteurs immobiliers et syndic à chaque étape de la réalisation de leurs projets, en conformité avec la réglementation en vigueur.

UN DÉPLOIEMENT ENCADRÉ ET COORDONNÉ

Chaque programme immobilier neuf ou en rénovation doit être raccordé au réseau fibre. ALLiance THD assure la planification et la réalisation du raccordement des immeubles au réseau public, en lien avec les différents acteurs du projet.

Une convention de raccordement est établie afin de définir clairement les responsabilités de chacun et d'assurer la bonne intégration du réseau dans le bâtiment.

LE RÔLE DES ACTEURS DU PROJET

- **Aménageur / Promoteur** : réalise le pré-équipement fibre des logements (câblage intérieur) avec le prestataire de son choix, selon les normes en vigueur.
- **ALLiance THD** : assure le raccordement des immeubles au réseau public de fibre optique et référence les prestataires spécialisés pour les projets immobiliers de 4 logements ou plus (**voir liste des bureaux d'études sur alliancetreshautdebit.fr**).
- **Fournisseurs d'accès Internet** : interviennent pour la mise en service finale dans chaque logement et l'installation de la prise terminale optique.
- **Syndic / Copropriété** : devient l'interlocuteur principal une fois l'immeuble livré et occupé, et signe la convention d'immeuble.

LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT D'UN IMMEUBLE

- 1 **Pré-équipement du bâtiment** (câblage intérieur réalisé par le promoteur ou son prestataire selon les normes)
- 2 **Convention de raccordement** entre ALLiance THD et le maître d'ouvrage (promoteur / aménageur / syndic)
- 3 **Raccordement de l'immeuble** au réseau public de fibre optique par ALLiance THD
- 4 **Mise à disposition du réseau** aux opérateurs pour la commercialisation et l'activation des services

LA FIBRE OPTIQUE : L'ÉLAGAGE

POURQUOI L'ÉLAGAGE EST-IL NÉCESSAIRE ?

Les travaux de déploiement et/ou raccordement de la fibre optique utilisent souvent les lignes aériennes existantes. Si des arbres ou plantations sont trop proches de ces lignes, cela peut compliquer ou retarder l'installation, la maintenance du réseau et le raccordement des administrés.

QUI DOIT S'OCCUPER DE L'ÉLAGAGE ?

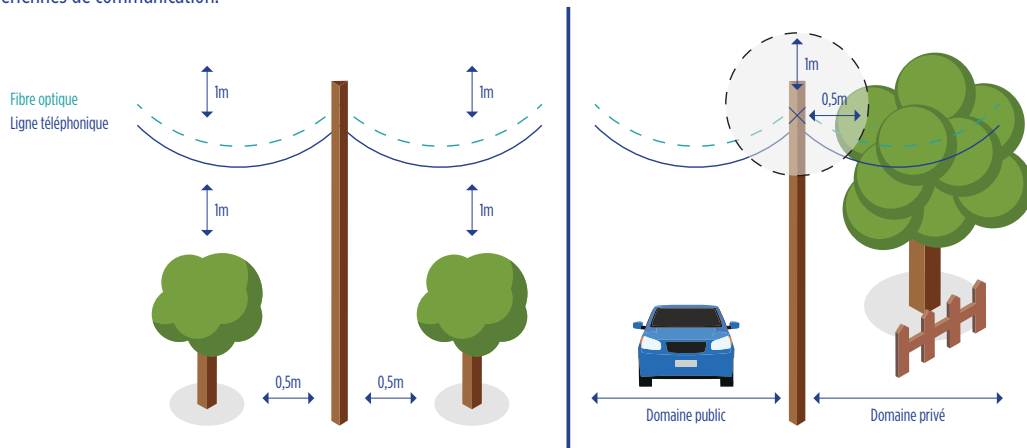
Si les arbres ou plantations sur une propriété privée empiètent trop près des lignes aériennes, le propriétaire ou exploitant du terrain doit s'en charger (débranchage, taille, élagage, etc.) conformément à la loi (article 85 de la loi Chassaigne du 7 octobre 2016).

En cas de refus de l'intéressé, la commune peut être sollicitée pour faire respecter les règles de sécurité.

Pour les arbres appartenant à la commune, le maire est chargé de conserver et d'administrer les propriétés communales (article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales). Cela implique notamment de prendre les mesures d'entretien nécessaires.

QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1m en hauteur et 50cm en largeur avec les lignes aériennes de communication.



LA NIDIFICATION

À partir de mi-mars, la nidification commence : l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, cette interdiction s'applique du 1er avril au 31 juillet.

la fibre

SIGNALER UN INCIDENT RÉSEAU



À noter :

En cas de panne à domicile, de câble cassé ou de difficultés liées à un abonnement fibre, les administrés doivent être orientés vers leur Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), qui est leur interlocuteur unique pour tout problème lié à leur installation individuelle.

Constat d'un équipement télécom endommagé sur la voie publique ? Signalement facile en ligne pour accélérer la réparation.

Exemples de dommages à signaler :

- Poteau cassé ou penché
- Câble téléphonique ou fibre tombé(e) ou arraché(e)
- Armoire télécom ouverte ou détériorée
- Point de branchement ouvert
- Trappe ou plaque au sol ouverte

Signaler ces anomalies permet une intervention plus rapide et contribue à maintenir la qualité des services téléphoniques et internet pour tous.

PARTICULIER

Si vous êtes un particulier ou que vous ne disposez pas d'accès spécifique :

Rendez-vous sur :

dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/home



COLLECTIVITÉS

Pour les collectivités disposant d'un accès :

signal-reseaux.orange.fr/dist-signal/app/connexion



la fibre

FOIRE AUX QUESTIONS

SI JE NE PRENDS PAS LA FIBRE TOUT DE SUITE, DEMAIN JE N'AURAI PLUS DE TÉLÉPHONE ?

Le réseau téléphonique actuel sera progressivement arrêté. Une information officielle sera transmise aux communes. Il faudra passer à la fibre à terme pour conserver le téléphone et les services associés.

UN TEST TECHNIQUE AU DOMICILE EST NÉCESSAIRE AVANT DE SOUSCRIRE ?

Aucun test technique au domicile n'est nécessaire avant la souscription d'une offre. Vérifier en ligne l'éligibilité à la fibre optique sur alliancetreshautdebit.fr/eligibilite ou sur le site des opérateurs commerciaux.

EST-IL POSSIBLE DE CHOISIR SON OPÉRATEUR COMMERCIAL ?

Le réseau construit par le Département est neutre et ouvert à tous les opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité commerciale. Si un opérateur n'est pas encore présent, alors le contacter pour connaître sa date d'arrivée.

SANS SOUSCRIPTION DÈS MAINTENANT, DEMAIN CE SERA PAYANT ?

Actuellement les frais de raccordement sont offerts par les opérateurs commerciaux. La prolongation de cette pratique dépend de leur politique commerciale.

EST-IL NÉCESSAIRE DE SOUSCRIRE À L'OFFRE LA PLUS CHÈRE POUR BÉNÉFICIER DE LA FIBRE ?

Tous les opérateurs ont plusieurs offres à leur catalogue selon les besoins (débit, tarifs, services). Il ne reste plus qu'à choisir.

LE TECHNICIEN PEUT DEMANDER DE RÉALISER DES TRAVAUX ?

(DÉBLOCAGE DE GAINES EN SOUTERRAIN, ÉLAGAGE D'ARBRES...)

Le raccordement du logement consiste à faire passer un câble de fibre optique entre le domaine public et le logement dans lequel une prise terminale optique (PTO) sera installée. Si le technicien rencontre un blocage sur le domaine privé, c'est à l'administré de faire le nécessaire afin de permettre le passage du câble.

LE TECHNICIEN PEUT ENGAGER DES TRAVAUX DANS LE LOGEMENT SANS CONSULTATION ?

Les travaux réalisés dans le logement relèvent de la responsabilité de l'administré.

L'emplacement de la prise terminale optique (passage du câble et pose de la prise) doit être défini avec le technicien.

En cas d'aménagements spécifiques non inclus dans le raccordement (par exemple : installation de gaines à l'intérieur des murs), ces travaux doivent être effectués avant le rendez-vous.

LA PRÉSENCE LORS DU RENDEZ-VOUS D'INSTALLATION DE LA FIBRE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

La présence du titulaire de l'abonnement ou d'une personne de confiance est requise pour permettre l'accès au domicile et prendre des décisions sur l'emplacement de la prise.

LE TECHNICIEN DOIT SYSTÉMATIQUEMENT INSTALLER UNE PRISE FIBRE OPTIQUE À L'INTÉRIEUR DU DOMICILE ?

Si la fibre n'a pas encore été installée dans le logement, le technicien pose une prise optique (PTO) à un emplacement adapté, généralement à proximité de la box internet. Cette prise reste installée dans le logement, y compris en cas de changement d'opérateur.

EST-IL RECOMMANDÉ DE TESTER LA CONNEXION INTERNET AVEC LE TECHNICIEN AVANT QU'IL NE PARTE ?

Le technicien vérifie que l'installation est fonctionnelle avant de quitter les lieux.

Un test de la connexion est réalisé sur place afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'installation avant la signature du compte rendu d'intervention.

LE TECHNICIEN PEUT DEMANDER D'ÊTRE PAYÉ DIRECTEMENT ?

En général, les frais liés à l'installation sont inclus dans l'abonnement ou le devis préalable.

Si des travaux supplémentaires sont nécessaires, ils doivent être validés avec le fournisseur et non directement avec le technicien. Aucun règlement en espèces ne peut être exigé.

EN CAS DE PROBLÈME AVEC LE RACCORDEMENT, CONVIENT-IL DE CONTACTER LA MAIRIE ?

Lors de l'installation, si le technicien rencontre une difficulté sur le domaine public (par exemple : utilisation d'un poteau, gaine obstruée sous un trottoir ou une route), une procédure spécifique est prévue afin de signaler le blocage à l'exploitant du réseau et d'en identifier l'origine. Le technicien ne peut pas demander de contacter la mairie et doit suivre cette procédure.

L'interlocuteur principal reste l'opérateur auprès duquel l'offre a été souscrite : il assure le suivi du dossier et la coordination entre les différents intervenants.

FAI (FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET)

Entreprise qui propose des abonnements Internet aux particuliers et aux professionnels.

NRO (NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE)

Point central du réseau fibre où arrivent les grandes lignes du réseau et où les opérateurs activent les connexions. Sur le territoire d'Alliance, un NRO concerne minimum 1000 logements.

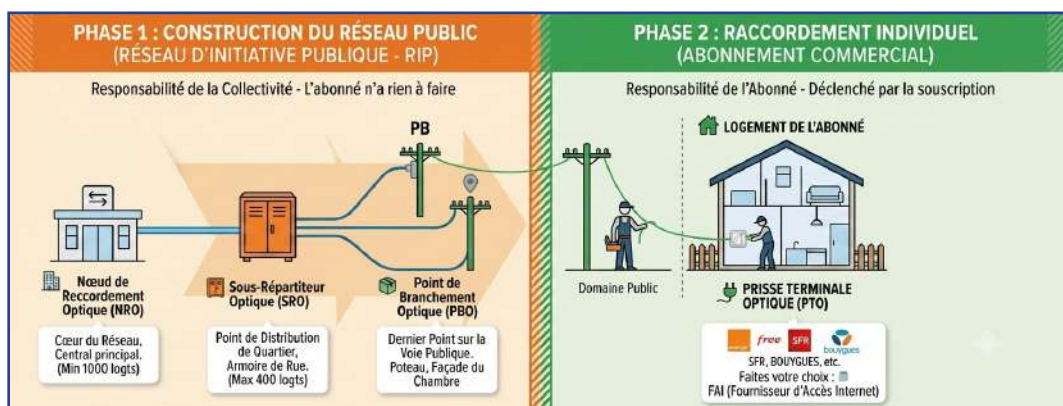
SRO (SOUS-RÉPARTITEUR OPTIQUE)

Point intermédiaire du réseau fibre qui distribue la connexion vers plusieurs quartiers ou secteurs (maximum 400 logements).

PTO (PRISE TERMINALE OPTIQUE)

Prise installée dans le logement ou le local professionnel où l'on branche la box fibre par l'opérateur commercial (FAI).

COMPRENDRE LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



EN RÉSUMÉ



**Je me renseigne et communique
sur la date de fermeture de ma commune**



**Mes administrés doivent anticiper
la migration de leur ligne vers un abonnement fibre**



**Même un administré qui n'utilise que le téléphone
est concerné par l'arrêt du cuivre**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

treshautdebit.gouv.fr



arcep.fr



L'ADSL prend sa retraite, la *fibre* prend la relève